

AFFAIRE N° 47. - Renouvellement du contrat passé avec
Madame MAILLOT Zénon pour l'exploitation du bar de la Redoute.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le contrat que la Commune a passé le 1er Janvier 1970 avec Madame MAILLOT Zénon est arrivé à expiration le 31 DECEMBRE dernier.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'autoriser à le renouveler pour une nouvelle période d'une année à compter du 1er janvier 1971, moyennant un loyer de 1 500 Frs par mois.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. DE BALBINE. - Il serait bon d'augmenter le prix de location. Je propose 5 000 Frs par mois.

M. RIVIERE. - Il est interdit de vendre des boissons alcoolisées.

M. DE BALBINE. - Je peux vous assurer que l'exploitation du Bar de La Redoute est rentable chaque dimanche.

LE MAIRE. - Le prix de 5 000 Frs est peut-être un peu élevé. Nous proposons 3 000 Frs de location par mois.

A l'unanimité, le prix de 3 000 Frs de location par mois pour l'exploitation du bar de la Redoute, est accepté par le Conseil.